

3BD

Société Civile Immobilière au capital de 4.560.000 Euros
Siège social : 3 Rue Blaise Desgoffe - 75006 PARIS
RCS PARIS 0 432.799.922

N° 31

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE
DU 28 JANVIER 2023 À 18 HEURES 00
DEUXIEME COGERANT**

*Copie certifiée
conformément à la loi
C. Bil*

Le 28 janvier 2023 à 18 heures 00, les associés de la Société Civile Immobilière 3BD se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation du gérant.

Étaient présents les associés suivants :

M. François BILLARD, Christian BILLARD, Marc BILLARD, Mme Cécile BILLARD-RIEHM, Mme Sophie BILLARD-ROCHETTE DE LEMPDES,

Étaient représentés les associés suivants :

Mme Charlotte RIEHM, M. Nicolas ROCHETTE DE LEMPDES, Camille ROCHETTE DE LEMPDES, M. Victor ROCHETTE DE LEMPDES, M. Gaspar ROCHETTE DE LEMPDES, Mme Elisabeth BILLARD, Mme Véronique BILLARD-FETIVEAU, M. Bruno BILLARD, M. Olivier BILLARD, Mme Marie Noëlle BILLARD.

En conséquence, le total des parts des associés présents ou représentés est de 10 000 parts sur un total de 10 000 parts.

Les conditions statutaires étant réunies, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

M. François BILLARD préside la séance en qualité d'associé gérant et en assure le secrétariat.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée porte sur la nomination d'un deuxième cogérant en remplacement de Chantal Billard, conformément aux statuts de la SCI.

Puis il ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

UNIQUE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Cécile Billard comme cogérant en remplacement de Chantal Billard.

Madame Cécile Billard, présente et comparant, déclare expressément accepter cette fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés présents ou représentés.

C. Billard





M. Billard